

1.4 Le choix de la solidarité

Promouvoir une diversité sociale dans l'agglomération

Les grandes agglomérations françaises sont confrontées à des phénomènes d'exclusion qui n'épargnent plus ceux qui travaillent, à des mobilités résidentielles qui se figent, à des révoltes urbaines récurrentes, à des tensions accrues sur les marchés fonciers et immobiliers, à des populations favorisées qui cherchent à se préserver des frottements sociaux. Et l'école publique, vecteur essentiel du modèle français d'intégration, ne contribue plus suffisamment à combler ces écarts. Lyon n'échappe pas à ce constat. Contre ces tendances, le Scot met en avant les valeurs de solidarité et de droit à la ville :

- il les fonde sur une tradition d'innovation sociale, sur une interprétation moderne des valeurs humanistes qui ont marqué l'histoire lyonnaise, sur la présence de réseaux locaux et d'associations qui dépassent les clivages politiques. Ces éléments relayés par la volonté politique doivent faire de l'agglomération un laboratoire d'idées appuyé sur l'important pôle universitaire en sciences humaines et sociales ;
- il les décline notamment dans un effort accru en faveur d'un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti, et dans la volonté de construire une plus grande diversité sociale dans l'agglomération.

Au moment où la décentralisation redistribue les compétences, où la course à l'attractivité implique souvent de répondre aux exigences des élites métropolitaines, le Scot prend le risque de rappeler qu'une grande agglomération doit promouvoir le « vivre ensemble » et le droit au logement pour tous.



Sainte-Foy-lès-Lyon

UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT

L'objectif de produire 150 000 logements supplémentaires d'ici 2030 ne se conçoit pas sans son double corollaire : produire de façon volontariste davantage de logements sociaux et mieux les répartir dans l'agglomération.

Produire une offre de logements diversifiée pour fournir un logement pour tous

Cette orientation vise à répondre à la nécessité de fournir à tous les ménages un logement, comme première condition de leur développement personnel et social, et à contribuer à débloquer les parcours résidentiels des ménages.

Cette exigence porte d'abord sur le logement dit social, mais qui, de fait, concerne, à un moment ou l'autre de sa vie, une très grande majorité de la population (70%). Le Scot ne se satisfait pas du niveau atteint par le parc locatif social (23%), même s'il correspond aux exigences de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) et se fixe l'objectif de dépasser ce seuil et de veiller à une meilleure répartition du logement social à l'horizon 2030.

Si l'on veut améliorer la performance d'ensemble du système, cette exigence ne saurait se limiter au logement social et doit concerner aussi les autres segments du parc que constituent :

- le logement des plus démunis, qui font partie des réalités d'une métropole européenne,
- le logement pour les ménages à revenus intermédiaires notamment les primo-accédants,
- le logement étudiant,
- le logement des personnes âgées.

Mieux répartir les différents types de logements sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

Pour contenir les phénomènes de ségrégation socio-spatiale à l'œuvre aujourd'hui sur le territoire, sous l'effet notamment des lois du marché, il faut intensifier les interventions sur le marché du logement, contribuer à faire évoluer l'image du logement social et mettre en œuvre une solidarité spatiale entre les différentes communes et bassins de vie de l'agglomération. Ceux-ci doivent contribuer à l'accueil de ces différents types de logement, sinon également, du moins équitablement à travers des niveaux d'effort adaptés aux caractéristiques des différentes communes et des spécificités des territoires, notamment en termes d'emplois et de desserte en transports collectifs. Cette solidarité spatiale à finalité sociale serait ainsi le pendant d'une autre solidarité déjà à l'œuvre sur le plan économique, puisqu'elle préside au partage des richesses issues de la taxe professionnelle entre les communes au sein des intercommunalités.

Pour lutter contre ces phénomènes de ségrégation, les politiques de l'habitat et de renouvellement urbain dans les grands ensembles visent d'ores et déjà à limiter certaines concentrations de pauvreté et

progressivement à mieux intégrer les différentes catégories de population dans l'ensemble de l'agglomération. A long terme, l'enjeu est de mener à bien les opérations de renouvellement urbain engagées qui visent en particulier à diversifier l'offre de logements, à réaliser des programmes en accession sociale et en secteur libre, tout en accompagnant le relogement des ménages concernés par les démolitions dans le respect des locataires (Charte de relogement du Grand Lyon).

La croissance démographique et le développement du parc de logements induisent nécessairement la réalisation d'équipements publics de proximité à la charge des communes. Des solidarités financières devraient être trouvées pour permettre aux communes accueillant le développement de réaliser ces équipements.

Des politiques de peuplement et de gestion contractualisées pour construire une diversité sociale

L'effort de production doit s'accompagner de politiques de peuplement inscrites dans la durée. Il faut s'appuyer pour cela sur des politiques d'attribution concertées (collectivités locales, bailleurs, associations), afin que ces logements bénéficient bien aux populations qui en ont besoin tout en conciliant droit au logement, demande locale et mutations internes dans le parc social.

Les politiques de gestion et de services ne doivent pas être négligées. Elles participent à la qualité de vie (présence au quotidien, sécurité, gestion sociale et urbaine de proximité, accompagnement social pour des populations en difficulté) et contribuent au développement de l'économie résidentielle.



Biennale de la danse, Lyon

**CONSTRUIRE
LE « VIVRE ENSEMBLE »
DANS L'AGGLOMERATION**

**Une ville qui favorise
la rencontre et
la diversité sociale**

La diversité sociale ne se joue pas exclusivement sur le terrain du logement, mais aussi dans l'accès aux fonctions majeures et aux grands équipements que la ville offre à ses habitants. C'est pourquoi le Scot demande aux politiques publiques à l'œuvre sur son territoire de prendre en compte la variété des publics et de favoriser la diversité sociale conformément à la tradition lyonnaise d'accueil des étrangers et d'ouverture culturelle. Ce « droit à la ville » concerne notamment :

- les politiques d'aménagement à travers une conception des espaces publics favorisant la rencontre et le brassage social,

- les politiques de transport, à travers une accessibilité renforcée aux pôles et aux équipements d'agglomération pour les quartiers défavorisés
- les politiques sportives et culturelles, à travers un partage des équipements, des pratiques et des événements.

Dans les quartiers d'habitat social, les opérations de renouvellement urbain, conjuguées à un projet de développement social, constituent une opportunité susceptible de favoriser la participation des habitants de ces quartiers à la vie sociale, culturelle et économique de l'agglomération, améliorer l'insertion de ces quartiers à la ville ainsi qu'aux projets urbains et économiques environnants tout en améliorant leur desserte en transports collectifs. Le Scot fixe comme ambition d'inscrire la requalification des quartiers d'habitat social de la première couronne (Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux) dans le grand projet urbain dont il est porteur sur le secteur du Centre-Est.



Métro ligne D, station gare de Vaise

Des politiques d'éducation qui contribuent à la diversité sociale et à l'égalité des chances

La qualité des écoles est considérée comme un élément décisif par les jeunes ménages avec enfants que l'agglomération souhaite maintenir sur son territoire. L'école et les politiques d'éducation devront permettre la rencontre et le brassage des populations pour une plus grande diversité sociale, ainsi que l'accueil adapté de populations d'origines différentes à la recherche de parcours éducatifs positifs.

L'agglomération considère non seulement que les politiques d'éducation ont un rôle majeur à jouer dans le développement social des individus, mais aussi qu'elles interagissent avec le marché du logement et avec les processus de valorisation / dévalorisation des quartiers à travers les projets d'établissements, l'éducation prioritaire, l'adaptation et la création d'équipements, et notamment l'offre scolaire (choix de langues, d'options, de filières post bac).

À ce titre, l'objectif d'une coordination effective des politiques d'éducation (notamment le second degré) et des politiques territoriales doit être affirmé de telle sorte que les politiques d'éducation convergent avec les politiques d'aménagement et de logement. Ainsi elles seront mieux à même de contribuer positivement au renouvellement urbain et au développement de l'attractivité résidentielle des quartiers défavorisés de même qu'à une offre de parcours éducatifs plus diversifiés pour les enfants de ces quartiers.

